

MAIRIE DE LETRA
Arrondissement de Villefranche
RHONE

Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 2 Mars 2026

Date de séance : 2 mars 2026

Date de convocation : 29 janvier 2026

Date d'affichage : 3 mars 2026

Présents :

Didier Chavand, Laure Germain, Clara Magalhaes, Alexandra Benso, Jean-François Rivier, Sophie Valette, Patrice Rivier, David Gerbe, Blandine Lamouroux, Bénédicte Occhipinti, Laurent Nancy, Julien Parriaux, Françoise Pouvreau, Marie-Thérèse Laurent.

Absents :

Delphine Laurent donne pouvoir à Françoise Pouvreau

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de votants au cours de la séance : 15

Mme Françoise Pouvreau secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 12 janvier 2026 a été approuvé à l'unanimité.

Le maire informe 1 nouvelle délibération à l'ordre du jour :

- ***Délibération au sujet d'une gratification pour un stagiaire.***

Le conseil municipal est d'accord.

Le maire informe également que la délibération sur le CFU 2025 n'aura pas lieu suite à un problème informatique de la DGFIP et qu'il faut déprogrammer le vote du CFU 2025.

Le maire explique également que les résultats du budget 2025 sont anticipés, qu'ils ont été calculés par nos soins et validés par le comptable Philippe Prémel.

Dès que Le CFU définitif sera sorti, au cas où le résultat 2025 définitif s'avérerait différent du résultat anticipé actuel, il faudrait le corriger par une décision modificative et une nouvelle affectation du résultat.

1° Examen et vote de l'affectation du résultat 2025 par anticipation

Le compte financier unique 2025 étant à ce jour indisponible suite à la panne d'Hélios affectant la DGFIP, il convient de reprendre au budget les résultats 2025 anticipés tels qu'ils ont été calculés dans notre logiciel et approuvés par le comptable Philippe Prémel :

Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -281 063.08€

Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : 527 791.09 € en tenant compte du résultat de clôture du CCAS soit + 9 610.63€

MAIRIE DE LETRA
Arrondissement de Villefranche
RHONE

- Résultat anticipé 2025 pour la section de fonctionnement (excédent) : 103 462.11 euros
- Résultat anticipé 2025 pour la section d'investissement (excédent) : 403 949.71 euros.

Enfin, les restes à réaliser 2025 de la commune, à reprendre au budget 2026, s'élèvent à :

- restes à réaliser en dépense : 0 €
- restes à réaliser en recette : 0 €

Le résultat cumulé d'investissement avec les restes à réaliser s'établit donc à 122 886.63 € (excédent)

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report, ~~à nouveau~~ pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement.

Le résultat de fonctionnement à affecter, est de 631 253.20 €.

Le Conseil Municipal, OUI l'exposé et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- **De reporter le reste de l'excédent de fonctionnement, soit la somme de 631 253.20 € au compte R002.**

Délibération n° 05/2026

2° Délibération Etat des Restes à réaliser

Les restes à réaliser en dépense sont des engagements pris par la commune, donnés à des tiers et qui n'ont pas encore été entièrement réglés sur l'exercice mais qui donneront forcément lieu à un paiement sur l'exercice suivant.

Aucune dépense pour l'année 2025, soit zéro € pour les restes à réaliser.

Les restes à réaliser doivent être votés par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, DECIDE :

L'approbation des restes à réaliser pour l'année 2025, pour un montant de 0 euros HT.

Délibération n° 06/2026

MAIRIE DE LETRA
Arrondissement de Villefranche
RHONE

3° Délibération Vote du budget primitif 2026

Le Maire informe l'assemblée qu'après le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu récemment, le conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif de la commune. L'adjointe en charge du budget en expose le contenu et en résume les principales orientations.

- Ecole : toboggan
- Local boule : installation d'une PAC/air-air
- Remplacement de la pompe chauffage chaufferie bois
- Réparation du tracteur
- Réparation électrique Halle des sports
- Pose et installation appareil incendie
- Porte du local de l'école
- Réparation du velux de la salle des fêtes
- Agencement du cimetière

Investissement : Dépenses : 431 160.60 euros.

Recettes : 431 931.85 euros.

Fonctionnement : Dépenses : 1 230 079.26 euros.

Recettes : 1 230 346.25 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

VOTE le budget primitif 2026, en équilibre pour les sections investissement et les sections fonctionnement.

Délibération n° 07/2026

4° Délibération Fongibilité des crédits à rajouter chaque année au moment du budget

La M57 permet chaque année d'autoriser le maire à effectuer des virements de crédits entre chapitres au sein d'une même section, dans la limite de 7,5 % du total des dépenses réelles de la section, et hors chapitre 012 en fonctionnement.

Elle est renouvelée chaque année, de préférence lors du vote du budget.

Bien entendu le maire informe l'assemblée lors du prochain conseil des virements de crédits qu'il a pris.

Le maire propose au conseil de lui accorder cette autorisation pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-Approuve et accepte cette autorisation pour l'année 2026

Délibération n° 08/2026

MAIRIE DE LETRA
Arrondissement de Villefranche
RHONE

5° Délibération Vote du taux d'imposition

Il est rappelé qu'au vu des résultats positifs de l'année 2025, et au vu du contexte économique difficile, le maire et ses adjoints proposent de ne pas augmenter les taux d'imposition actuels, soit :

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 15.40%

TF sur le bâti : 28.45%

TF sur le non bâti : 23.19%

Pour rappel, une taxe habitation sur les logements vacants non habités a été votée pour l'année 2025, son taux sera de 15.40%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

De ne pas augmenter les taux des impôts locaux, et donc de fixer les taux d'impositions comme dit ci-dessus.

Délibération n° 09/2026

6° Délibération Vote des subventions aux associations

L'adjoint aux finances propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2025 aux seules associations ayant déposé un dossier complet, tel que proposé en Commissions des Finances.

- **ADMR : 2 000 euros**
- **Amicale Laïque : 1 500 euros**
- **La classe défense : 200 euros**
- **Conseil Municipal des Enfants : 500 euros**
- **Association des conjoints survivants : 150 euros**
- **Rased : 150 euros**
- **3 MFR : 450 euros (à répartir par le nombre d'enfants)**
- **Twirling : 600 euros**

Le Conseil Municipal et après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, DECIDE :

L'octroi des subventions aux associations comme dit ci-dessus. Les sommes correspondantes seront inscrites aux articles 657 et 6574 du budget primitif 2026

Délibération n° 10/2026

7° Délibération fiscalisation SYDER

Il s'agit de l'ensemble des dépenses de l'éclairage public, de l'entretien de celui-ci et des travaux. A noter que la salle des sports et le local de boules/chasse sont reliés à l'éclairage public.

Il a été dépensé 23 995.48 euros en 2025, cette année le montant est de 19 440.65 €.

Le coût du Syder est supporté par les propriétaires fonciers.

Le conseil décide de budgéter la somme de 11 000 euros comme l'année précédente.

MAIRIE DE LETRA
Arrondissement de Villefranche
RHONE

Le Conseil Municipal DECIDE que la délibération est reportée au prochain conseil après la réunion du Syder prévue le 3/03/2026.

8° Délibération Tarif local impasse Salle des fêtes

Le maire explique que le local coiffure est disponible à la location, que des annonces ont été publiées afin de pouvoir le louer. Une personne est intéressée.

Le prix du loyer proposé est de 250 euros mensuels et de 30 euros de charges mensuelles (eau et chauffage), qui seront régularisés chaque année N+1.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, DECIDE : le montant du loyer sera de 250 euros mensuels et de 30 euros de charges mensuelles (eau et chauffage), pour le local coiffure impasse de la salle des fêtes.

Délibération n° 11/2026

9° Délibération gratification stagiaire

La commune souhaite valoriser l'accueil des stagiaires (pour des stages inférieurs à 2 mois) en reconnaissant leur contribution au fonctionnement des services municipaux, et en leur attribuant une éventuelle gratification.

Les conditions retenues par le conseil sont :

- un montant maximum forfaitaire de 630 euros par mois, proratisé en fonction du temps de présence effective et des objectifs réalisés.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- **Une gratification-versée en une seule fois, à terme échu, sur la base des heures réellement effectuées, pour un montant retenu de 630 euros maximum.**
- **et il autorise le maire à signer les conventions de stage et tout document afférent à la présente délibération.**

Délibération n° 12/2026

10° Questions diverses.

Local Epicerie : les produits périmés sont à jeter.

Piègeage des frelons asiatiques : la nouvelle campagne de piègeage de printemps est lancée pour la 2eme semaine de mars 2026, certains pièges vont être installés dans les secteurs où des nids ont été détruits en 2025.

MAIRIE DE LETRA
Arrondissement de Villefranche
RHONE

Nous faisons appel aux habitants qui seraient d'accord pour devenir piègeurs pour cette campagne qui dure 8 semaines environ afin de cibler au mieux tous les territoires de la commune.

Bibliothèque : une grainothèque va être installée dans la bibliothèque prochainement. Il s'agit d'un lieu d'échange / dons de graines pour vos jardins.

SIEVO : les travaux effectués du cimetière jusqu'au Philippe sont terminés. Le prix des travaux est d'environ de 110 000 euros. L'enrobé sera refait prochainement.

La séance est levée à 21h30

Le maire,

Didier Chavand

